

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT INDRE ET LOIRE  
COMMUNE DE LOUANS

Compte rendu de séance  
Séance du 14 Janvier 2019

L' an 2019 et le 14 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séance, sous la présidence de Madame GOUGET Micheline, Maire.

**Présents** : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. MALSERGENT Jean-Louis, M. VAH Michel, M. BROUSSEAU Hubert, M. VAH Jean-François, M. FOUSSIER Fabien, Mme DUBREUIL PICHON Claude, M. BARON Benoist, M. AUBERT Thomas, Mme LANGEVIN Christine.

**Absents excusés** : M. PLOTON Pascal, M. FALLOURD Ludovic

**Absent** : M. LEROUX Eric

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 09/01/2019

**Date d'affichage** : 09/01/2019

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MALSERGENT Jean-Louis

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

- I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 03 décembre 2018
- II - Demande de subvention DETR rénovation et isolation salles de mairie
- III - Avis sur demande d'autorisation de l'enquête publique concernant EARL Champ Durand Le Louroux, élevage porcins
- IV - SATESE 37 - modification des statuts
- V - Demande de subvention - Protection civile
- VI - Annulation Décision modificative N°3
- VII - Questions diverses

Madame le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

VII - Demande de subvention - AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

**I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 03 décembre 2018**

Le compte-rendu de la session du 03 décembre 2018 a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, accepte ce dernier compte-rendu à l'unanimité des présents.

**II - Demande de subvention DETR rénovation et isolation salles de mairie**

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la lettre circulaire préfectorale du 10 décembre 2018 relative à la programmation 2019 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu le projet de rénovation et d'isolation des salles de la mairie, déjà présenté pour la DETR 2018 mais dossier finalisé trop tard,

A ce titre, la Commune pourrait prétendre à une subvention DETR,

**RENOVATION et ISOLATION SALLES DE LA MAIRIE - LOUANS**

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL H.T.**

**MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION HT 95 900.00**

<b>Plan de financement estimatif</b>			
<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux préparatoires et démolitions	6 781.00	DETR 35%	33 565.00
Maçonnerie – assainissement	4 679.00		
Charpente couverture	14 338.00		
Menuiseries intérieures/extérieur	4 355.00	Autofinancement	62 335.00
Plâtrerie isolation	12 780.00		
Électricité – VMC	14 740.00		
Plomberie – Chauffage	7 556.00		
Revêtement des sols	4 931.00		
Peinture-Tapisserie-Finitions	12 740.00		
Maître d'œuvre, Étude et contrôle	13 000.00		
<b>COUT de l'OPERATION</b>	<b>95 900.00</b>		<b>95 900.00</b>

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une nouvelle demande de subvention au titre de la DETR auprès de la Préfecture d'Indre et Loire pour l'opération "Rénovation et isolation des salles de mairie" pour l'année 2019,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **CHARGE** Madame le Maire de déposer un nouveau dossier de demande de subvention au titre de la

DETR 2019 pour le programme "Rénovation et isolation des salles de mairie".

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **III - Avis sur demande d'autorisation de l'enquête publique concernant EARL Champ Durand Le Louroux, élevage porcins**

Madame le Maire présente un dossier au titre de la protection de l'environnement déposé par l'EARL CHAMP DURAND domiciliée au lieu-dit "Champ Durand" à LE LOUROUX, en vue de l'extension avec augmentation d'effectif de son élevage porcin pour atteindre 378 truies, 2 verrats, 70 cochettes, 1 800 porcelets en post-sevrage et 4 192 porcs charcutiers.

Madame le Maire précise que l'enquête publique portant sur cette demande soumise à autorisation de la protection de l'environnement se déroule du lundi 14 janvier 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2018 inclus sur la commune de Le Louroux.

Le territoire de notre commune se trouve dans le rayon d'affichage de 3 kilomètres de l'arrêté. Aussi, un avis d'enquête est affiché en mairie de LOUANS, et le conseil municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à la majorité des présents (7 voix "POUR" et 3 abstentions), sous réserve du respect du droit des tiers et de l'application de la réglementation en vigueur.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 3)

### **IV - SATESE 37 - modification des statuts**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts du SATESE 37 du 28 septembre 2015, modifiés par arrêté préfectoral en date du 17 mai 2016,

**Vu** la délibération n°2018-23 du SATESE 37, en date du 3 décembre 2018, portant sur l'actualisation de ses statuts,

**Considérant** la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

**Attendu** la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 10 décembre 2018,

**Entendu** le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

**EMET** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 3 décembre 2018,

**DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **V - Demande de subvention - Protection civile**

Suite au courrier de Monsieur Charlie CORMIER, Président de l'Association Départementale de Protection Civile de l'Indre et Loire, sollicitant une subvention pour l'achat d'un lot de 200 lits équipés pour les populations sinistrées.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour le versement de cette participation financière.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à la majorité des présents (8 voix "contre" et 2 abstentions) :

- de ne pas verser d'aide financière pour l'achat d'un lot de 200 lits équipés pour les populations sinistrées.

A la majorité (pour : 0 contre : 8 abstentions : 2)

## **VI - Annulation Décision modificative N°3**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il n'a pas été nécessaire d'utiliser la décision modificative N°3 prise en délibération le 03 décembre 2018.

La Sous-Préfecture demande d'annuler cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des présents :

- d'annuler la délibération du Conseil Municipal du 03/12/2018 sur la Décision Modificative N°3.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **VII - Demande de subvention - AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)**

Suite au courrier de Madame Jocelyne NOUVET-GIRE, présidente de L'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques), sollicitant une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2019.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour le versement de cette participation financière.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à la majorité des présents (8 voix "contre" et 1 abstention) :

- de ne pas verser d'aide financière pour le fonctionnement de l'AFSEP.

A la majorité (pour : 0 contre : 9 abstentions : 1)

## **VIII - Questions diverses**

a) Ecole : Suite à l'appel de Mr l'inspecteur, normalement la commune garde la 4ème classe, confirmation en mars

b) Demande de la bibliothèque de s'appeler "médiathèque"

c) Plan d'action climat : 5 réunions programmées à Betz Le Château à 19h30

En mairie, le 16/01/2019  
Le Maire

Micheline GOUGET